

Après la représentativité syndicale, c'est celle des organisations patronales qui vient d'être publiée au Journal Officiel le 5 décembre 2021. Sans trop de surprise, le PEPS et la FEPS sont reconnus représentatifs avec respectivement un poids de 75,42% pour le premier et 24,58% pour la seconde. La FEPS a donc pu s'asseoir à la table des négociations des commissions paritaires de branche. Nous lui souhaitons la bienvenue.

Le cycle de représentativité étant, maintenant, complet, les négociations devraient reprendre dès les premiers jours de 2022. A l'ordre du jour de nos prochains travaux, nous devrions trouver en application de l'agenda social signé en 2020 :

- L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- Les conditions de travail, qualité de vie au travail, gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et exposition aux facteurs de risques professionnels, insertion professionnelle et maintien dans l'emploi des travailleurs victimes d'un handicap ;
- La création d'un ou plusieurs plans d'épargne interentreprises ou plans d'épargne, pour la retraite, collectifs, interentreprises.

Pour la CGT, nous souhaitons voir conclu la négociation sur la rupture du contrat qui est à l'arrêt depuis plusieurs mois alors même qu'un texte avait été approuvé par toutes les parties.

Pour la CFDT, c'est la remise à plat des classifications qu'elle souhaite voir aboutir avant la fin de l'année.

Pour les organisations patronales, leurs souhaits portent sur :

- L'extension du portage salarial à une population plus large, notamment en abaissant le premier niveau de rémunération ;
- La définition d'un taux de restitution permettant de garantir un niveau de rémunération nette.

L'année qui vient s'annonce chargée et nécessitera que les salarié.e.s porté.e.s s'investissent plus dans l'amélioration de cette branche. **Alors rejoignez-nous !**

Pour en savoir plus sur vos droits, téléchargez notre ouvrage en flashant le QR-code ci-contre.



Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : PORTAGE SALARIAL _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

Non-Cadres Cadre

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.